

La lettre de l'APPCM



Lettre bimestrielle de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers

Le mot du Président



Mes vœux pour 2007

Faire reconnaître la place et le rôle des artisans au cœur de l'économie et de la société : c'est le défi du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat à l'horizon 2010 et le fil rouge du programme politique élaboré en 2005 pour la mandature en cours.

Pourquoi un tel défi ? Parce que nous défendons l'idée que la croissance et le développement équilibré des territoires, à l'échelle locale ou européenne, reposent sur un tissu de toutes petites entreprises dynamiques et innovantes.

Notre projet est simple. Il est au service de ces entreprises artisanales dont la force et la richesse résident dans trois qualités essentielles : l'aptitude à apporter les services de proximité dont ont besoin nos concitoyens, la faculté d'anticipation et d'adaptation aux nouveaux marchés, aux nouveaux produits..., un système de valeurs humanistes qui met l'individu au cœur de leur préoccupation.

Nous nous sommes donnés cinq ans pour concrétiser les grandes orientations de notre programme : fédérer et structurer l'ensemble des forces de l'artisanat, faciliter l'adaptation des entreprises aux mutations de notre temps, développer l'esprit d'entreprendre, renforcer les liens entre les artisans et les chambres de métiers et de l'artisanat, moderniser nos compagnies.

En 2006, nous avons renforcé nos partenariats, posé les premiers jalons pour une université des métiers et de l'artisanat en région, milité pour une reconnaissance de l'entreprise à caractère artisanal au niveau européen, redéfini l'offre de services à apporter aux artisans...

Mes vœux pour l'année 2007 sont qu'ensemble nous allions plus loin dans la mise en œuvre de ces orientations avec pour ambition de contribuer à l'établissement d'une relation de confiance entre la société et son économie.

Alain Griset



→ Tous les acteurs de la formation des chambres de métiers et de l'artisanat se sont réunis lors des assises nationales de la formation du réseau des CMA. (P.3)

Sommaire

Médiateur de l'apprentissage

2

→ Accompagner les apprentis au quotidien et limiter le taux de rupture de contrats : une nouvelle fonction dévolue aux CMA.



Tribune

3

→ Danielle Nicolas, Présidente de la CMA de Meurthe-et-Moselle

Événement

4

→ Nouvelle édition de la semaine nationale de l'artisanat du 16 au 23 mars 2007.

Convention de partenariat

4

→ La FFCGA et l'APPCM ont signé une convention qui encourage les groupements et coopératives d'artisans.

L'artisanat à la Cité des sciences

La Cité des sciences et de l'industrie organise, à partir du 1^{er} février 2007 et pour 18 mois, une exposition « Parcours d'innovation ». L'artisanat y figurera en bonne place. Avec l'appui du réseau des pôles d'innovation de l'artisanat, seront présentées les innovations majeures dans les domaines de l'acoustique, de l'air, de la pierre et du bois. Une occasion pour l'artisanat de valoriser les capacités d'adaptation et d'évolution permanente de ses métiers.

En savoir plus : www.cite-sciences.fr

Concours d'entreprises en zones franches urbaines



Stimuler la création d'activité en ZFU, récompenser l'esprit d'initiative entrepreneuriale, accompagner les porteurs de projets, tels sont les objectifs du concours organisé par l'association « entreprendre villes et quartiers ». La remise des prix aura lieu le 30 janvier 2007 au Sénat dans le cadre de la semaine de l'entrepreneur. L'APCM est partenaire de cette initiative destinée aux entreprises ayant fait le pari de s'implanter et de se développer en Zone Franche Urbaine.

En savoir plus : www.eveq.org

L'artisanat présent au salon des entrepreneurs

Premier rendez-vous national des créateurs et dirigeants d'entreprises, le salon des entrepreneurs accueillera du 31 janvier au 2 février la Première entreprise de France. Un stand au sein du village artisanat avec des conseillers des chambres de métiers et de l'artisanat, une conférence sur le thème « entreprendre dans l'artisanat : création ou reprise ? », la consultation en libre accès de la BNOA, banque nationale d'opportunités artisanales, permettront à chacun de faire le point sur son projet.

En savoir plus :

www.salondesentrepreneurs.com



Un nouveau rôle pour les CMA

Médiateur de l'apprentissage

Les jeunes souhaitent de plus en plus se former par l'apprentissage. Pour autant, entrer en apprentissage n'est pas toujours aisé et le taux de rupture de contrats avant terme est élevé. En instaurant la fonction de médiateur de l'apprentissage, les pouvoirs publics comptent bien améliorer cette situation préjudiciable aux jeunes, aux maîtres d'apprentissage ainsi qu'à l'image du secteur.

Les chambres de métiers et de l'artisanat offrent depuis longtemps un accompagnement social pour aider les apprentis à régler leurs problèmes quotidiens. Fortes de leur expérience et de leur légitimité à organiser l'apprentissage dans le secteur des métiers, elles sont aujourd'hui investies par les pouvoirs publics d'un nouveau rôle : celui de médiateur de l'apprentissage. Le médiateur pourra être sollicité par l'apprenti ou sa famille ou par l'employeur pour résoudre les litiges qui pourraient apparaître dans l'exécution ou la résiliation du contrat d'apprentissage.

Les chambres de métiers et de l'artisanat, sous l'égide de l'APCM, ont engagé une réflexion pour définir ensemble le cadre déontologique et méthodologique de l'intervention des médiateurs de l'apprentissage ainsi que des repères pour l'action. Ce travail en réseau poursuit un double objectif : une mise en œuvre cohérente de la fonction « médiation de l'appren-

tissage » au niveau national, la désignation de médiateur par les chambres selon des critères pertinents et communs.

Dans les semaines qui viennent, l'APCM mettra à disposition des chambres de métiers et de l'artisanat un ensemble de services et d'outils destiné à faciliter la mise en place de cette fonction. Charte du médiateur, plaquette d'information sur la fonction du médiateur, action de formation spécifique, assistance juridique sur toutes les questions susceptibles d'être rencontrées par les médiateurs seront ainsi proposées aux chambres.

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit d'apporter le meilleur appui possible à tous les acteurs concernés par le contrat d'apprentissage, d'agir le plus en amont possible pour lever les difficultés rencontrées et éviter les ruptures de contrat dommageables pour le jeune et le chef d'entreprise.

Contact : carra@apcm.fr



Rencontres sénatoriales de l'apprentissage

La huitième édition des rencontres sénatoriales de l'apprentissage aura lieu le 13 mars au Palais du Luxembourg. Ce rendez-vous désormais annuel entre les sénateurs, les décideurs politiques ou institutionnels et les principaux acteurs de l'apprentissage dont les apprentis aura pour thème cette année « l'emploi et l'apprentissage ».

Assises nationales de la formation des CMA

Actions et priorités à l'horizon 2010

L'ensemble des acteurs de la formation des chambres de métiers et de l'artisanat, élus, secrétaires généraux, directeurs de centre de formation, responsables pédagogiques, responsables de CAD, se sont réunis les 13, 14 et 15 décembre dernier pour les assises nationales de la formation du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

Pendant trois jours, ateliers, tables rondes, séance publique à la Cité des sciences et de l'industrie se sont succédés autour d'une problématique centrale : « La ressource humaine constitue bien souvent le principal capital de l'entreprise artisanale. Comment accompagner les chefs d'entreprise artisanale dans une politique de gestion des ressources humaines au service du développement de l'entreprise ? Comment inscrire le chef d'entreprise, son conjoint, ses salariés et ses apprentis dans un processus de formation tout au long de la vie ? Comment les CMA peuvent-elles s'organiser pour que ce droit à la formation tout au long de la vie devienne une réalité chargée de sens pour l'entreprise artisanale et pour ceux qui la constituent ? ».

La réponse de l'APCM et du réseau des CMA est de s'engager dans une démarche de progrès articulée autour de deux axes.

Le premier axe consiste à structurer au sein de chaque chambre une offre globale de services qui permette d'apporter à tout public, individu ou entreprise, la réponse adaptée à ses besoins ; qu'il

s'agisse d'orientation, de détection des besoins en formation, d'inscription dans un parcours individualisé de formation, de reconnaissance des acquis professionnels ou encore d'accompagnement dans la construction de diagnostic ou de plan de formation.

Le second axe porte sur la mise en place au sein de chaque région d'une université des métiers et de l'artisanat en charge de la formation des managers de l'artisanat.

Aussi bien pour le dispositif global de formation, concept qui englobe la notion d'offre globale de services diversifiés et personnalisés que pour l'université des métiers et de l'artisanat, les outils, les méthodes ou les partenariats sont là.

Le défi maintenant pour les chambres est de franchir le pas : décloisonner l'apprentissage et la formation continue, développer des approches transversales, des complémentarités de services entre les structures ou les institutions. Autant de priorités inscrites au cœur du projet de mandature des chambres de métiers et de l'artisanat qui, à l'horizon 2010, devront porter leurs premiers fruits.

Contact : farrugia@apcm.fr



CMA 54

Danielle Nicolas

Présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat de Meurthe-et-Moselle et de son pôle d'innovation, le Centre national d'innovation pour le développement durable et l'environnement dans les petites entreprises (CNIDEP), présidente du comité de coordination des affaires régionales et territoriales de l'APCM.

Pouvez-vous nous dire en quoi l'artisanat est concerné par le développement durable ?

Aujourd'hui, un artisan doit penser le développement de son entreprise dans sa globalité. Dans une entreprise tout est lié, l'économique, le social et l'environnemental ! Quand le chef d'entreprise envisage un investissement, il le fait pour répondre à une attente de sa clientèle ou pour augmenter sa productivité. Il s'interroge alors sur sa capacité financière et sur les gains escomptés. Rien de plus légitime. Mais a-t-il évalué les implications de ce choix en termes de sécurité, d'adaptation, de qualification et de formation de ses salariés, en termes de réorganisation et d'augmentation de salaires pour éviter le départ des plus qualifiés ? A-t-il mesuré et chiffré les incidences de son investissement sur les consommations d'énergie, d'eau ou de matières premières, sur la gestion des déchets, sur les nuisances pour le voisinage ? C'est en répondant à ces différentes questions que tout chef d'entreprise fera du développement durable.

Quelles sont les actions prioritaires à développer en direction des artisans ?

Comme pour toute approche nouvelle les artisans ont besoin d'un accompagnement que les agents de chambres de métiers et de l'artisanat peuvent apporter, notamment dans le cadre de démarches de progrès de type CAPEA (cycle d'amélioration de la performance des entreprises artisanales).

Il conviendrait d'enrichir rapidement ce dispositif en y intégrant la dimension développement durable. Il conviendrait également de donner aux agents économiques les moyens de déployer ce dispositif en s'appuyant sur les compétences environnementales et sociales détenues dans les CMA.



APCM

De gauche à droite : Jean-Patrick Farrugia, directeur de la formation et de l'apprentissage, Cécile Petit, déléguée interministérielle à la sécurité routière et Alain Griset.

Conférence de Budapest les 20 et 21 novembre 2006

La deuxième conférence préparatoire à la quatrième conférence européenne de l'artisanat et des petites entreprises (Stuttgart, avril 2007) s'est tenue à Budapest, sur le thème « challenges pour une intégration réussie des entreprises artisanales et des petites entreprises des nouveaux états membres dans le marché unique pour 2010 ».

Intervenant en session d'ouverture, François Moutot, président du groupe de travail de l'Union européenne de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, sur la « culture de l'entreprise à caractère artisanal », a resitué les enjeux et les avancées de la réflexion en cours : faire émerger au niveau européen une approche commune de ce type d'entreprises, préalable nécessaire à l'élaboration de politiques publiques communautaires. Quatre facteurs portant respectivement sur la production de biens et de services, l'identité et le rôle essentiel du chef d'entreprise, l'acquisition et la capitalisation des savoir-faire, l'ancrage dans la proximité fondent la spécificité de ces entreprises. Ils dessinent un modèle de développement que l'UEAPME souhaiterait présenter à la conférence de Stuttgart et voir reconnu par l'Union européenne.

Une intervention conjointe de l'APCM et de l'Institut supérieur des métiers (ISM), a permis d'enrichir la compréhension de l'innovation dans les entreprises artisanales ; Danièle Nicolas, Présidente de la chambre des métiers et de l'artisanat de Meurthe-et-Moselle a mis l'accent sur les modes de management environnemental dans nos entreprises et les dispositifs d'accompagnement souhaités au niveau communautaire. Cette conférence a, par ailleurs, été l'occasion de rappeler le besoin d'un « Erasmus pour les apprentis ».

Le chiffre... 19

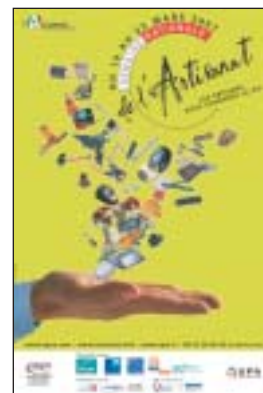
Ce sont les XIX^{èmes} rencontres des chambres de métiers franco-allemandes. Elles se tiendront à Dortmund du 13 au 15 juin 2007 sur le thème « les missions des chambres de métiers et de l'artisanat dans une Europe de demain ».

Événement

Semaine nationale de l'artisanat

Du 16 au 23 mars, seront organisés partout en France des événements de promotion de l'artisanat dans le cadre de la sixième semaine nationale de l'artisanat. Sur le thème « les artisans vous changent la vie » les chambres de métiers et de l'artisanat, avec le concours des artisans et des organisations professionnelles, feront de cette semaine un temps fort pour faire découvrir au grand public l'artisanat, ses métiers, les carrières et les débouchés professionnels de ce secteur en pleine expansion.

Opérations portes ouvertes dans les centres de formation d'apprentis, visites dans les entreprises, démonstrations de savoir-faire, conférences et débats seront à l'ordre du jour de cette nouvelle campagne de communication orchestrée par l'APCM et l'UPA.



Formalités

Conjoint de chef d'entreprise : opter pour un statut



Réunies en assemblée générale les 5 et 6 décembre dernier, les chambres de métiers et de l'artisanat ont décidé d'effectuer gratuitement, jusqu'au 1^{er} juillet 2007, les

formalités d'inscription des conjoints collaborateurs au répertoire des métiers.

Cette décision vise à encourager les chefs d'en-

treprise à régulariser, dans les délais impartis, la situation des conjoints qui travaillent sans être déclarés. Elle s'inscrit dans le prolongement des mesures prises par le gouvernement pour doter d'un statut les conjoints ayant une activité régulière dans l'entreprise.

Parallèlement, les CMA sous l'égide de l'APCM ont lancé une campagne de communication nationale. Pour accompagner les artisans dans le choix du statut adapté à leur situation, un dépliant d'information a été diffusé à près de 700 000 exemplaires.

Convention partenariat

Les groupements d'artisans et coopératives encouragés

Le 5 décembre dernier, la Fédération française des coopératives et groupements d'artisans (FFCGA), et l'APCM ont signé une convention de partenariat. L'objet : contribuer à la structuration des entreprises artisanales au travers des groupements et coopératives. Une forme d'organisation qui permet aux artisans d'accéder à de nouveaux marchés, de maîtriser leurs coûts et leurs conditions d'approvisionnement, d'optimiser leurs investissements et d'assurer une

meilleure qualité de services. L'APCM et la FFCGA se sont engagées à former les agents économiques des CMA à la constitution de groupements d'artisans et à promouvoir le mouvement coopératif ainsi que l'expertise de la FFCGA auprès des porteurs de projets et des entreprises artisanales.



Fédération Française
des Coopératives
et Groupements d'Artisans



La Lettre de l'APCM • Bimestrielle • Directeur de la publication : Alain Griset • Rédacteur en chef : François Moutot • Secrétariat de rédaction : Isabelle Pouget-Abadie - Céline Rioufol-Vasselle • APCM - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél. : 01 44 43 10 00 - www.apcm.com • Diffusion : Loïc Langlo (langlo@apcm.fr) Tél. : 01 44 43 10 91 - Fax : 01 44 43 10 46 • Tirage : 4 000 exemplaires • Editeur : Edimétiers - Tél. : 01 42 74 28 78 • Création Graphique : Christophe Brugère • Impression : Edips Imprimeurs • ISSN 1950-8093 • Abonnement annuel (6 numéros) : 15 euros

Numéro commun d'appel des chambres de métiers et de l'artisanat : 0825 36 36 36